E959

Appréhender les marchés globaux en conception-réalisation

La formation proposée aborde les marchés globaux et le droit de la commande publique. Comment aborder un marché de conception-réalisation ou un marché global de performance ? Quelles sont les procédures spécifiques à ces marchés ? Comment s'exécutent-ils ? Comment prévenir les litiges ? Toutes ces questions trouveront leur réponse au fil du programme.

Objectifs opérationnels

- Appréhender les marchés globaux, leurs caractéristiques et spécificités
- Identifier les conditions de recours et les modalités de passation
- Cerner les modalités d'exécution des marchés globaux

Public Concerné

- Chefs de projet, responsables et agents des services de l'État en charge de la rédaction et du suivi d'exécution des marchés globaux
- Chargés d'affaires des entreprises de travaux et chefs de projets de la maîtrise d'oeuvre intervenant dans le contexte des marchés publics

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun prérequis.

Contenu

Identifier les marchés globaux et leurs conditions de recours
- Les marchés globaux et le droit de la commande publique : les marchés de conception-réalisation (MCR) et les marchés globaux de performance (MGP)
- Exception - systématique - à la règle de l'allotissement
- Exception - le cas échéant - aux règles de la maîtrise d'ouvrage publique
- Les conditions de recours aux MCR / MGP

Cerner les procédures de passation des marchés globaux
- Les procédures de passation des marchés globaux
- L'intervention d'un jury pour la passation de certains marchés globaux
- La remise des prestations et le versement des primes
- Les critères de sélection des candidatures et de jugement des offres

Maîtriser l'exécution des marchés globaux
- Les acteurs des marchés globaux (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, constructeur, AMO).
- La structuration des marchés globaux
- L'exécution et le phasage des prestations
- La vérification des prestations (y compris la performance) et la réception des travaux
- Le prix du marché et le règlement des comptes

Prévenir et gérer les difficultés et différends
- La gestion des difficultés et aléas
- Le mémoire en réclamation du titulaire
- Le règlement des différends : avenants, conciliation, contentieux

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports théoriques, d'exemples concrets, de mises en situation, de cas pratiques réalisés en sous-groupes et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE
Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :
- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.

- Réaliser l’évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l’amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d’un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l’Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s’appuie sur des outils et supports multimédias animés par l’intervenant, visant à enrichir l’expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D’ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s’assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et avocat spécialise en droit de la commande publique.

Méthodes et modalités d'évaluation

ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l’organisation et les conditions d’accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com